



COMPTE RENDU SUCCINCT **COMITE SYNDICAL**

SÉANCE DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-huit mars, à huit heures trente, les délégués du Comité Syndical se sont réunis en Mairie de SAINT-ANDRÉ, sous la présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le quinze mars deux mille vingt-deux.

Étaient présents : 20

Antoine PARRA (T), Olivier BATLLE (S), Jean-Michel SOLE (T), Christian GRAU (T), José ANGULO (T), Annie LAMARQUE (T), Roland CASTANIER (T), Christian NAUTE (T), Francois COMES (T), Alexandre PUIGNAU (T), Jean VILA (S), Huguette PONS (T), Marie-Pierre SADOURNY (T), Jean Christophe DELMER (T), Gregory MARTY (T), Samuel MOLI (T), Gisele LAPORTE (S), Yves PORTEIX (T), Christian NIFOSI (T), Pierre DALOU (T).

Étaient excusés : 5

Thierry THADEE (T), Pierre SERRA (S), Bruno GALAN (T), Bernard PIERA (T), Nathalie REGOND PLANAS (T).

Autres personnes présentes :

Antoine CASANOVAS délégué suppléant (Communauté de communes ACVI), Anne-Marie BRUNIE déléguée suppléante (Communauté de communes ACVI), Gilbert CRITELLI délégué suppléant (Communauté de communes ACVI), Jean-Christophe DELMER (délégué suppléant Communauté de communes ACVI), Michel VIZERN (adjoint au Maire de Maureillas las Illas).

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de procurations : 0

Nombre de membres votants présents : 20

Nombre de votants : 20

Secrétaire de Séance : Monsieur Samuel MOLI

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président du Syndicat Mixte du SCOT LITTORAL SUD.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 7 février 2022,
- **APPROUVE** l'adhésion du Syndicat Mixte du SCOT à la Fédération nationale des SCOT pour l'année 2022.
- **APPROUVE** le budget primitif 2022 tel que présenté ci-dessus.

- **FIXE** le montant des participations pour l'exercice 2022, tel que présenté lors du débat d'orientation budgétaire et repris ci-dessous :

	Pop INSEE	Pop DGF source DGCL	Pop INSEE pop DGF	Taux de contribution	Montant Participation 2022	Coût à l'habitant population pondérée
ACVI	56 682	77 220	66 951,00	75,46%	73 646,10 €	1,10 €
Vallespir	20 772	22 777	21 774,50	24,54%	23 951,95 €	1,10 €
TOTAL	77 454	99 997	88 725,50	100%	97 598,05 €	

- **DONNE** un avis **FAVORABLE** sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sorède **SOUS RESERVE** que :
 - o L'organisation des déplacements soit précisée notamment en termes de connexion au centre-ville, de desserte en transports collectifs, d'accès et de déplacements doux et intégrée à l'opération sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir à l'urbanisation l'autre partie de la zone 3AU ;
 - o La commune s'engage à respecter un objectif de production maximal de 145 logements nouveaux à l'horizon 2028 ;
 - o La commune encourage et favorise la remise sur le marché d'une partie des 165 logements vacants identifiés, soit environ 17 à 18 unités afin de rester compatible avec les objectifs du SCOT.

À la majorité des membres présents et représentés, le Comité Syndical (Pour : 18, Contre : 2 (Christian Nifosi, Pierre Dalou)),

- **APPROUVE** le principe de n'émettre un avis favorable sur la production de logements dans le cadre d'un document de planification communal, que sous réserve que la commune dont le projet dépasse les objectifs de production de logements neufs tels que répartis par délibération du 26 octobre 2015 justifie du respect de l'objectif global de production de logements défini dans le DOO par EPCI, par la production d'une décision ou de décisions concordantes des communes de l'EPCI de renoncer à une part suffisante de leur potentiel afin de permettre son projet de développement.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 28 mars 2022,

Le Président,
Antoine PARRA.